



Finistère

Déclaration liminaire  
CHSCT du 28 février 2019

Madame la Présidente,

Le 29 octobre 2018 s'est tenu un Comité interministériel de la transformation publique présidé par le Premier ministre.

Sans constituer une surprise, les annonces de l'exécutif sur l'avenir du service public et de la Fonction Publique sont venues confirmer à la fois nos craintes et nos analyses.

L'objectif principal est confirmé : tout mettre en œuvre pour supprimer 120 000 emplois dont 50 000 dans la Fonction Publique d'État.

Pour y parvenir, plusieurs axes sont réaffirmés, très largement inspirés du rapport CAP22 que **Solidaires Finances Publiques** avait rendu public dès cet été.

La Direction Générale des Finances Publiques est née en avril 2008 de la fusion de deux grandes directions du Ministère : la Direction Générale des Impôts (DGI) et la Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP).

10 ans après sa création, les orientations gouvernementales s'apprêtent à remettre profondément en cause la conception et l'organisation de notre Administration.

Une remise en perspective permet de comprendre le sens profond de l'évolution de la DGFIP, une administration historiquement régaliennne, mais, de plus en plus fragilisée, car contestée en tant que telle.

On rappellera, pour mémoire, que la fusion de la DGI et de la DGCP avait été annoncée en mai 2007 par Nicolas Sarkozy, au motif que ces deux directions faisaient globalement le même travail, et que leur fusion permettrait de supprimer des emplois.

Le sens même de cette décision politique ne pouvait que fragiliser le nouvel édifice : la DGFIP comptait 125 500 emplois en 2008, mais n'en dénombre plus que 101 000 en 2019.

Les gouvernements ont eu beau justifier ces suppressions d'emplois par les gains de productivité permis par le numérique et l'exemplarité du ministère en matière de rigueur budgétaire, le constat s'impose.

Les besoins augmentent, en termes d'accueil, de lutte contre la fraude fiscale, de gestion des comptes des collectivités locales, et nous en passons...

La hausse de la charge de travail, et la complexité de celui-ci, n'ont jamais été prises en compte par les gouvernements successifs.

La hausse de la charge de travail est pourtant une réalité. Ainsi, entre 2008 et 2017 :

- Le nombre d'avis d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation a progressé de plus de 5 %.
- Le nombre d'avis de taxe foncière a progressé de plus de 11 %.
- Le nombre d'entreprises soumises à TVA a progressé de plus de 42 %.
- Le nombre d'entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés a progressé de plus de 46 %.
- Le volume des sollicitations dans les accueils des services a progressé de plus de 39 %.
- Le nombre de comptes de dépôts de fonds a progressé de plus de 47 %.
- Le nombre de locaux gérés par les services du cadastre a progressé de plus de 11 % et le nombre de comptes de plus de 5 %.
- Le nombre d'opérations en matière de publicité foncière a progressé de plus de 12 %.
- Le nombre d'actions de recouvrement a progressé de plus de 64 % pour les particuliers et de 15 % pour les entreprises.

Ce vaste chassé croisé entre des moyens en baisse, et un travail en hausse, sur fond de management « resserré », n'est pas sans conséquences. Les années passant la DGFIP s'est donc trouvée de plus en plus fragilisée.

La qualité des missions de service public en pâtit. A titre d'exemple, le nombre de contrôles fiscaux a baissé alors que la lutte contre la fraude fiscale reste un enjeu majeur.

Pour les agents, la dégradation des conditions de travail n'aura jamais été aussi prononcée, et les situations de mal être déclarées à la médecine de prévention ont nettement progressé ces dernières années.

À l'affaiblissement de la capacité d'agir de la DGFIP s'est récemment ajouté l'affaiblissement des droits des personnels (chute des promotions internes, perte de pouvoir d'achat, remise en cause des règles de gestion).

La question des conditions de travail traverse l'ensemble des secteurs d'activité. A « Bercy », la DGFIP n'est pas en reste : intensification du travail par la hausse des objectifs, réduction des coûts par la suppression de postes, introduction de l'évaluation sur fond de gestion de plus en plus individualisée, réduction des délais, hausse des contraintes liées à l'informatique. Tous les éléments contextuels montrent clairement que l'intensification du travail s'accroît.

Le constat est sans appel, il est connu de tous, en attestent les données contenues dans les rapports annuels de la médecine de prévention présentés au CHSTCT ministériel.

### 3 exemples :

Souffrance au travail : 2 585 cas en 2011 et 3 276 en 2017 : progression de plus 26 %.

Situation de violence physique et/ou verbale : 258 cas en 2011, 511 en 2017 : progression de plus de 104 %.

Épuisement professionnel et burn-out : 97 cas en 2011 et 176 cas en 2017 : progression de plus de 81 %.

Si ces données concernent l'ensemble des agents du Ministère de l'Économie et des Finances, il faut noter que les agents des Finances Publiques représentent 85 % des agents du Ministère.

Il nous faut également préciser que ces données chiffrées sont par nature restrictives, et mesurent mal la réalité du phénomène.

En effet, des agents en situation de « mal-être » ne se déclarent pas, ou, lorsque la situation devient intenable, vont consulter leur médecin : tous ceux-là « n'entrent » donc pas dans les statistiques qui, pourtant, parlent déjà d'elles-mêmes.

Nous n'assistons pas simplement à une remise en cause de la DGFIP, et plus largement du Service Public, mais à un véritable « big-bang ». Toutes nos missions, tous les agents, seront concernés par ce cataclysme. Tout est remis en cause, brutalement, dogmatiquement, idéologiquement.

Une main d'œuvre flexible, docile, mobile, au gré des besoins des employeurs, privés et publics, le tout sur fond de réduction de la place de l'action publique que l'on tente de réduire en usant et abusant de l'uberisation de l'État, voici en résumé ce que les pouvoirs publics veulent manifestement imposer.

La présence territoriale des services des Finances Publiques ne sera plus assurée en tant que telle, et l'on s'oriente vers une forme d'accueil « low cost », de type « maison de service au public », dont les compétences seront limitées.

Le reste des missions de la DGFIP, le « back-office », sera de plus en plus éloigné des citoyens (plateformes téléphoniques et numériques, pôles départementaux, régionaux ou interrégionaux).

Les orientations gouvernementales en matière de mobilité subie, de remise en cause du statut (avec la probable montée en puissance des contractuels) n'épargneront pas la DGFIP.

Les pouvoirs publics ont une fâcheuse tendance à expliquer les suppressions d'emplois par les gains de productivité permis par le numérique. Il s'agit là d'une approche partielle et partielle.

En réalité, si le numérique constitue un outil qui peut faciliter le travail (lorsqu'il n'y a pas de dysfonctionnement...), il a également modifié le travail en générant, par exemple, d'importantes listes d'anomalies à traiter.

Dans ce vaste mouvement, les agents seront mis à contribution au travers de leurs conditions de vie au travail, de plus en plus détériorées, et une gestion où le profilage et l'arbitraire seront des critères de plus en plus prégnants.

Les usagers seront, pour leur part, victimes tout à la fois de la poursuite de l'affaiblissement de l'action publique, de son éloignement, voire de l'abandon ou de la privatisation de certaines missions.

Au quotidien, nos conditions de travail continuent à se dégrader : suppressions d'emplois, réorganisations de services menées tambour battant, perte de repères, pressions statistiques, objectifs intenable, travaux incessants...

Face à ce constat, **Solidaires Finances** défend les intérêts des agents, de différentes manières (pétitions, audiences, grèves...), et à chaque occasion, dans les instances institutionnelles que sont les CAP, CT, et plus particulièrement le CHSCT.

Nous continuons à dénoncer l'administration qui, d'un côté, affirme que les conditions de travail sont, pour elle, un enjeu majeur, et de l'autre, ne donne pas les moyens nécessaires aux représentantes et représentants des personnels, notamment en CHSCT.

Mais le gouvernement ne s'arrête pas là : les instances de dialogue social aussi sont dans la tourmente (fusion programmé des Comités Techniques et des CHSCT, remise en cause des prérogatives des CAP).

**Solidaires Finances** dénonce fortement la remise en cause des instances (notamment la fusion des Comités Techniques avec les CHS-CT).

Ce dernier, par des dispositifs spécifiques (droit d'alerte, enquêtes...) permet de rappeler à l'administration ses obligations d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleuses et travailleurs (art. L. 4121-1 du Code du travail).

Cette instance est essentielle : l'administration est obligée d'y parler des conditions de travail des agents.

La fusion de ces instances, c'est la dissolution programmée de la question du travail, de son organisation, dans une instance « fourre-tout », où l'on parlera de tout, mais surtout de rien.

Consciente de la dégradation des conditions de travail, la DGFIP cherche des solutions pour éviter un drame social à la mesure de ce qui a été connu à France Télécom. Pour cela, ses réponses sont, par exemple, l'élaboration de charte de bonnes relations de travail, ou la mise en place de cellule d'écoute psychologique...

En vérité, il s'agit d'un véritable tournant sur sa conception des conditions de travail, qui est passée, en quelques années, d'une approche collective, à une approche individuelle et stigmatisante.

**Solidaires Finances** estime que ces dispositifs font peser sur les agents en difficulté la responsabilité de leur état et n'améliorent pas leur quotidien.

Il s'agit de simples rustines masquant des réalités de travail catastrophiques.

Les pouvoirs publics sont responsables, par leurs choix, de l'accroissement de la souffrance au travail et de la dégradation de la qualité des missions de Service Public.

**Solidaires Finances** fait de la santé au travail une préoccupation majeure et exige la mise en place d'une véritable politique d'amélioration des conditions de travail.